

ASSURANCE-CHÔMAGE

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR
LE BILL N° 98

L'hon. M. McLARTY présente le 2e rapport du comité spécial chargé de l'étude du bill n° 98 sur l'assurance-chômage.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE
DU BLÉMODIFICATIONS NÉCESSITÉES PAR LA PERTE DU
MARCHÉ D'OUTRE-MER, LES STOCKS EXISTANTS
ET LA MANUTENTION DE LA RÉCOLTE DE 1940
—PAIEMENT INITIAL DE 70c

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Fournier (Hull) reprend l'examen du projet de résolution suivant, déposé par l'honorable M. MacKinnon:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de parer à la situation critique provenant de la perte de marchés d'outre-mer pour le blé, des gros stocks actuels de blé en Canada, et du problème de la manutention de la récolte de blé en 1940.

M. PERLEY: D'abord, monsieur le président, je tiens à signaler le fait regrettable que, en session depuis deux mois, nous ne sommes appelés à étudier cette mesure que maintenant. On s'attendra sans doute à la voir adoptée dans un jour ou deux, puisqu'on paraît viser à la prorogation dès le commencement de la semaine prochaine. D'autre part, je suis heureux de constater que le ministre a accepté et incorporé dans le projet de loi qui sera basé sur le projet de résolution, quatre ou cinq idées que j'ai émises ici même non seulement pendant la présente session, mais à des sessions antérieures, remontant jusqu'à 1934 et 1935.

Je me réjouis de l'adoption du principe de payer le cultivateur pour entreposer son blé sur sa ferme. La déclaration du ministre paraît indiquer que cet entreposage sera payé d'après la période durant laquelle le blé est détenu et, je suppose, tant le boisseau. A diverses reprises, on s'en souvient, j'ai émis l'avis que le tarif devrait être de 1c. le boisseau par mois, que l'on pourrait ajouter au prix fixé. Le Gouvernement a aussi adopté le principe d'établir un prix pour le blé consommé au Canada. Il l'a fait en imposant un droit de transformation de 15c. le boisseau à tout blé réservé à la consommation intérieure. A plusieurs reprises j'ai conseillé de fixer à \$1.25 le boisseau, au minimum, le prix du blé consommé au Canada. Je conclus aussi de la déclaration du ministre que les livrai-

sons de blé seront contingentées. Peut-être reviendrai-je sur ce sujet un peu plus tard, mais en attendant je rappellerai que je préconise cette méthode depuis 1935, ainsi qu'on pourra le constater en ce rapportant aux pages 375 et 376 du *hansard* de cette année-là, où l'on trouvera exposé, sur une longueur d'environ une page et demi, un système destiné à contrôler, au moyen de permis, les livraisons aux marchés.

En outre, j'apprends avec plaisir que le Gouvernement a l'intention de nommer le comité consultatif et d'inaugurer des paiements provisoires au gré de la commission.

Certains aspects de la mesure, dois-je l'avouer, ne me plaisent pas. D'abord, le prix fixe de 70c. me paraît insuffisant. Il devrait être d'au moins 75c. et même 80c. dans les conditions actuelles. Je ne suis pas satisfait non plus de l'entreposage payé aux exploitants d'élevateurs. Le ministre aurait dû préciser les dispositions qui seront prises ou les ententes conclues à cet égard. Il y aurait lieu, à mon sens, de réduire cet entreposage au moins à $\frac{1}{2}$ c. J'en parlerai peut-être un peu plus tard. On nous dit que la bourse des céréales ne fermera pas ses portes. J'ai conseillé la fermeture de cette bourse pendant cette époque-ci et tout à l'heure je dirai pourquoi, à mon avis, il serait bon d'agir ainsi. On aurait dû aussi étendre les pouvoirs de la commission; d'ailleurs, j'en parlerai plus longuement dans un instant.

Nous n'avons pas encore vu le bill, mais à en juger par la déclaration du ministre, nous savons déjà assez bien en quoi il consiste. Le ministre ne nous a donné que peu de renseignements, mais nous étions déjà au courant de ce qu'il nous a exposé. Il est certain qu'il ne nous a pas donné de renseignements portant sur nombre de questions importantes. C'est la seule déclaration qui a été faite au cours de la session et je demande au ministre et aux honorables députés si elle a eu pour effet de nous renseigner au sujet des opérations de la commission du blé. Qui connaît la présente situation financière de la commission? Qui sait combien de grain elle détient, soit à terme, soit au comptant, dans quel état se trouve ce grain, combien la commission a payé ce grain, ce qu'elle a payé en frais d'entreposage, à qui elle l'a payé et ainsi de suite? Y a-t-il quelqu'un qui en sait quelque chose? Il n'y a rien dans la déclaration qui nous renseigne à ce sujet. Certes, nous ne savons pas qui dirige tout le mécanisme de vente de la commission. Ses membres ont passé environ trois semaines à Ottawa et ils ont tenu quelques réunions secrètes, que je n'approuve pas. Je sais qu'ils ont causé avec des députés libéraux de l'Ouest et qu'ils les ont reçus à leurs chambres.